

Construction d'une scierie pour bois feuillu

Question

L'ouragan Lothar a entièrement modifié la composition de nos forêts, ce qui a bouleversé le marché du bois.

Les essences résineuses ont fortement diminué en plaine au profit des feuillus, principalement le hêtre. Ce bois ne peut être mis en valeur de manière optimale par manque d'infrastructures. Il n'existe pas en Suisse de scierie capable de travailler cette matière première en grande quantité, ce qui entraîne une baisse importante du prix de vente dû aux coûts de transport vers l'étranger.

Les propriétaires privés, les communes et l'Etat doivent entretenir leurs forêts avec un déficit important dont l'ampleur est fortement influencée par la composition botanique.

La construction d'une scierie dans la Broye, proche du bassin naturel d'approvisionnement, en collaboration avec d'autres cantons romands, permettrait de valoriser le bois feuillu de nos forêts. Il serait d'ailleurs favorable d'assurer la filière de deuxième transformation sur le même site.

- Est-ce que le Conseil d'Etat s'est déjà approché des cantons voisins dans le but de trouver une solution qui permettrait d'implanter une scierie pour du bois feuillu dans la région broyarde ?
- Est-ce que la promotion économique fribourgeoise pourrait intervenir conjointement avec les cantons voisins pour concrétiser un tel projet mis sur pied par une entreprise privée ?
- Quelles seraient les retombées positives auxquelles pourrait s'attendre le canton de Fribourg, suite à la construction d'une scierie dans notre région ?
- Est-ce qu'un endroit dans la Broye conviendrait pour cette construction ?
- Que compte entreprendre le Conseil d'Etat pour favoriser une meilleure mise en valeur du bois feuillu des forêts de l'Etat, des communes et des propriétaires privés ?

Le 5 novembre 2008

Réponse du Conseil d'Etat

Pour répondre aux questions, il faut relever quelques éléments généraux en matière de mise en valeur de la ressource bois provenant de la forêt fribourgeoise.

Dans le canton de Fribourg, le potentiel durable d'exploitation de bois n'est actuellement que partiellement mis en valeur. Selon une étude¹ réalisée en septembre 2008, l'accroissement de la biomasse dans la forêt fribourgeoise se situe au-delà de 500 000 m³ par an. L'exploitation moyenne annuelle durant ces 20 dernières années, 1988–2007, se situe à environ 280 000 m³, dont environ 240 000 m³ de bois résineux (85%) et environ 40 000 m³ de bois feuillu (15%). Au niveau de la propriété de ces 280 000 m³ d'exploitation moyenne

¹ Etude de détermination du potentiel durable d'exploitation de bois dans le canton de Fribourg, SFF, septembre 2008

annuelle, environ 200 000 m³ (71%) proviennent des forêts publiques et 80 000 m³ (29%) de la forêt en propriété privée.

En partant du potentiel d'accroissement de la biomasse et en prenant en considération les différents éléments spécifiques, par exemple le réchauffement climatique, les conditions naturelles (sol, topographie, accessibilité), les coûts d'exploitation, les conditions de propriété, les principes d'une sylviculture proche de la nature, le Service des forêts et de la faune propose un objectif d'exploitation de 325 000 m³ par an, dont 225 000 m³ de bois résineux (70%) et de 100 000 m³ de bois feuillu (30%). La réalisation de cet objectif dépendra de plusieurs conditions, notamment d'un prix des bois intéressant pour le propriétaire forestier, de la présence d'une desserte permettant l'accès aux peuplements, des mesures de soutien pour certaines interventions déficitaires et des améliorations structurelles à réaliser dans la forêt privée.

Les conditions cadres naturelles, économiques et politiques suivantes influenceront fortement la réalisation de l'objectif d'une meilleure mise en valeur de la ressource bois de la forêt fribourgeoise :

- la quantité de bois résineux ne va pas augmenter, au contraire il faudra compter avec un léger recul;
- la quantité de bois feuillu va augmenter;
- le critère du prix du bois et de la demande en bois comme matériau de construction et/ou vecteur énergétique;
- les ressources du service forestier pour conseiller et motiver les propriétaires forestiers à réaliser les coupes de bois;
- la réalisation des améliorations structurelles dans la forêt morcelée et non desservie, notamment dans la forêt privée;
- le volume des subventions pour certaines mesures sylvicoles déficitaires mais d'intérêt public.

Nouvelle politique fédérale de la ressource bois

La Confédération met en place une politique concertée pour la mise en valeur de la ressource bois. Ainsi, l'Office fédéral de l'environnement informe que l'exploitation du bois peut encore être renforcée dans les forêts suisses, notamment dans les Préalpes et dans les Alpes, et conseille d'améliorer la filière de la ressource bois. Une exploitation accrue permet aux forêts de remplir durablement leurs fonctions. La production de bois doit être valorisée de façon à atteindre la valeur ajoutée la plus forte possible. Pour optimiser la filière de la ressource bois, l'Office fédéral de l'environnement conseille une utilisation dite « en cascade » : les assortiments de bois valorisables comme matière première doivent d'abord être employés comme matériaux pour des bâtiments, des aménagements ou des meubles, puis être utilisés comme matière, par exemple sous forme de dérivés du bois. Ce n'est qu'à l'issue de ces étapes qu'intervient l'exploitation énergétique.

- *Est-ce que le Conseil d'Etat s'est déjà approché des cantons voisins dans le but de trouver une solution qui permettrait d'implanter une scierie pour du bois feuillu dans la région broyarde ?*

Le canton de Fribourg, par la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts et le Service des forêts et de la faune, est membre de l'association « AvantiBois », qui vise la valorisation du bois feuillu de Suisse occidentale. Cette association, soutenue financièrement dans le cadre d'un projet par le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) et portée par la promotion économique du canton de Vaud, prévoit la création d'un lignopôle à même de traiter 150 000 – 200 000 m³ de grumes feuillues par an, par

l'implantation d'une grande scierie et d'entreprises de deuxième transformation qui utilisent le bois scié et les sous-produits. Des analyses de marché ont montré que cette quantité est nécessaire pour pouvoir répondre aux différentes demandes du marché. Pour assurer l'approvisionnement de cette quantité en grumes feuillues, une collaboration intercantonale est indispensable. C'est dans cette idée que la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts, par son Service des forêts et de la faune, participe au comité de pilotage (COFIL) du projet « AvantiBois » composé de représentants du Service de l'aménagement du territoire et de la promotion économique vaudoise, des organisations de propriétaires forestiers, des services forestiers de plusieurs cantons, à savoir Vaud, Fribourg, Berne, Neuchâtel et Jura.

- *Est-ce que la promotion économique fribourgeoise pourrait intervenir conjointement avec les cantons voisins pour concrétiser un tel projet mis sur pied par une entreprise privée ?*

La mise en valeur régionale de la ressource naturelle bois et, en particulier, l'amélioration de la mise en valeur des bois feuillus constitue un avantage économique cantonal. La transformation d'une ressource naturelle régionale par des technologies de pointe permettrait de créer de la valeur ajoutée et, à ce titre, répondrait à la philosophie de la promotion économique cantonale visant le « high tech in the green ». La promotion économique fribourgeoise s'est entretenue avec les porteurs du projet AvantiBois et leur a fait savoir que, malheureusement, le canton ne disposait pas d'une surface en zone d'activité de 15 à 20 hectares qui remplirait les critères requis. Il n'en demeure pas moins que la promotion économique est prête à réétudier la question avec ses partenaires des cantons voisins et des régions concernées si de nouveaux éléments du dossier devaient apparaître. Dans ce sens, la Communauté régionale de la Broye (COREB), qui a pour tâche le développement économique régional de la Broye, est membre du Comité de pilotage d'AvantiBois et, à ce titre, elle soutient et participe au projet.

- *Quelles seraient les retombées positives auxquelles pourrait s'attendre le canton de Fribourg, suite à la construction d'une scierie dans notre région ?*

Mis à part les bois dits « nobles » tels que le chêne, le noyer ou le cerisier, les bois feuillus, notamment le hêtre de qualité moyenne (environ 80% de la quantité des bois feuillus), se vendent actuellement mal; une grande proportion est utilisée directement comme vecteur énergétique (entre 30% et 50%). Selon les indications de l'Economie Forestière Suisse (EFS à Soleure), en moyenne suisse, le prix de vente pour le bois de service feuillu est de 104 francs par m³. Le prix moyen du bois feuillu, tout assortiment confondu, donc y compris les parts vendues comme bois d'industrie et bois de feu, se situait en 2007 à 69 francs par m³. A titre de comparaison, pour les bois résineux, tout assortiment confondu, le prix se situait en 2007 à 83 francs par m³.

Un lignopôle pour le bois feuillu permettra de créer une filière de mise en valeur pour les bois de service feuillus. La part des bois feuillus vendus comme bois de service augmentera, ce qui influencera positivement le prix de vente moyen. Cela permettra également d'améliorer le bilan environnemental de la transformation des bois en supprimant une grande partie des transports liés à l'exportation des bois feuillus suisses vers l'Italie notamment.

- *Est-ce qu'un endroit dans la Broye conviendrait pour cette construction ?*

Le canton de Fribourg par le Service des forêts et de la faune collabore avec le canton de Vaud dans le comité de pilotage évaluant les sites potentiels appropriés. Actuellement deux sites sont en évaluation, il s'agit d'un terrain vers Moudon et d'un terrain vers Grandson. Jusqu'à ce jour il n'y a pas de terrain situé dans la Broye fribourgeoise qui ait été concrètement proposé.

- *Que compte entreprendre le Conseil d'Etat pour favoriser une meilleure mise en valeur du bois feuillu des forêts de l'Etat, des communes et des propriétaires privés ?*

La mise en valeur optimale de la ressource bois constitue un objectif important de la politique forestière cantonale. Pour tendre vers la réalisation de cet objectif, l'amélioration de la mise en valeur des bois feuillus est nécessaire.

L'écoulement difficile des bois feuillus est une problématique suisse et pas uniquement cantonale. Une scierie d'une certaine capacité et gérée par des spécialistes disposant d'une expérience nationale, voire internationale, avec les bois feuillus, constitue l'une des conditions nécessaires pour réaliser avec succès le projet d'un lignopôle pour bois feuillu. La Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts, par son Service des forêts et de la faune, participe au groupe de travail intercantonal chargé de certains travaux préparatifs (par exemple analyse des possibilités d'approvisionnement, évaluation et travaux de mise en zone des sites potentiels, appels d'offres auprès des entrepreneurs, investisseurs et énergéticiens, contacts avec les municipalités) pour réaliser le projet de lignopôle en Suisse romande.

En ce qui concerne l'engagement financier, le Conseil d'Etat ne peut pas participer au capital risques. Le Conseil d'Etat examinera, en temps utile, l'opportunité d'une participation financière. Cette participation financière n'interviendra que dans la mesure où une telle contribution est également décidée par d'autres cantons et bénéficie d'une aide de la Confédération.

Fribourg, le 27 janvier 2009